

**réunion du 10 octobre 2010 à 10 heures**

## **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

Le Président prend la parole et remercie l'assemblée d'être venue suite à l'invitation qu'il a distribué pour la création d'un nouveau club moto.

### **1- CHOIX DU NOM**

Le Président propose quelques noms pour l'Association, et demande si l'assemblée a d'autres propositions. Il a ensuite passé au vote à main levée.

**Le nom choisi à la majorité par l'Assemblée est « Les Amis Guzzistes »**

### **2- COMPOSITION DU BUREAU**

Il présente ensuite les membres constituant le Bureau

le Président..... Roland RAMPNOUX

la Secrétaire. ... Sylvie O'NEILL

la Secrétaire adjointe. .. Nathalie PRUDENTOS

la trésorière. .... Marie-Claude LONZA

et demande l'approbation de l'assemblée, sachant que la durée dans leur fonction respective est fixée à l'article 8 des statuts.

**Les membres de l'Assemblée ont acceptés à l'unanimité la composition du bureau.**

### **3- DELEGUES REGIONAUX**

Le Président demande des volontaires par région.

Il précise ensuite que leur fonction sera de représenter le club dans leur région, et feront parti du conseil d'administration.

1	<b>NORD - PAS DE CALAIS</b>	LAURIDANT Yves
2	<b>NORMANDIE</b>	MONGREVILLE Eric
3	<b>ILE DE FRANCE</b>	SULPICE Fabrice
4	<b>BRETAGNE</b>	PRUDENTOS Jean-Luc
5	<b>CENTRE</b>	DAUVOIS Dominique
6	<b>FRANCHE-COMTE</b>	GELOT Jean
7	<b>POITOU – CHARENTES</b>	LASCOMBES Dominique
8	<b>RHONE – ALPES</b>	DUMESNY Michel et FERRAND Yves
9	<b>AQUITAINE</b>	ANDRE Yves
10	<b>MIDI – PYRENEES</b>	LE FERS Philippe
11	<b>LANGUEDOC – ROUSSILON</b>	VEREECQUE Aurélie

**Les délégués ont été acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.**

### **4- LES STATUTS et le REGLEMENT INTERIEUR**

En vertu du principe de la liberté d'association, une association peut fonctionner sans être déclarée. Dans ce cas, elle n'existe pas en tant que personne morale et tous ses biens, de même que ses moyens de fonctionnement, sont la propriété collective de tous ses membres. Pour avoir la capacité juridique, c'est à dire pouvoir ester en justice, solliciter des subventions, acheter ou vendre en son nom, une association doit être rendue publique, ce qui implique une déclaration à la Préfecture ou sous-préfecture, ainsi que la publicité de cet acte par une insertion dans le journal officiel.

**Les membres présents ont décidés de déclarer leur association.**

Il présente ensuite les statuts qui précise le fonctionnement de l'association, et propose d'établir un règlement intérieur, complétant ainsi certains articles des statuts, sachant qu'il est facultatif.

**L'Assemblée a accepté à l'unanimité les statuts présentés, et n'a pas trouvé la nécessité d'établir un règlement intérieur.**

## **5- TARIFICATIONS**

Pour faire parti de l'association, les membres devront s'acquitter d'un droit d'entrée et d'une cotisation annuelle.

Le droit d'entrée, fixé à 10 € sera acquitté par le chef de famille

La cotisation fixée à 20€ sera perçue pour chaque membre . Elle facultative, et est fixée à 10€ à partir de la 2ème personne résidant dans le même foyer et qui désire être membre.

Dans le cas où le conjoint et/ou un autre membre de la famille (majeur) désire avoir le droit de vote dans les décisions, il ou elle devra s'acquitter du montant de la cotisation.

*L'Assemblée a approuvé ces décisions.*

## **6- SITE INTERNET**

Lors du MGCF, ce site avait été précédemment tenu par Mathieu DUMESNY Le Président demande s'il veut être responsable du site internet de l'association dont elle en assumera la charge financière.

Il aura Jean-Marie LE FAVE et Eric LONZA comme collaborateurs.

Le site sera opérationnel en novembre, une section spéciale pour les membres sera conçue. Le secrétariat adressera un courrier aux membres qui ne possèdent pas internet pour les informer de tous les événements.

*L'Assemblée a approuvé à l'unanimité*

## **7- BOUTIQUE**

Le responsable de la boutique, Nadine DAUVOIS aura la charge de promouvoir l'image de l'association. Toute idée proposée par tout membre devra être approuvée par le Bureau. La charge financière et les recettes seront supportées par l'association mais le responsable aura un budget par thème.

Il devra rendre ses comptes au trésorier à une date déterminée.

*L'Assemblée a approuvé à l'unanimité.*

## **8- LES SECTEURS D'ACTIVITE**

Afin de présenter un bilan cohérent, il sera tenu un compte global pour l'association, mais des bilans spécifiques seront établis par section ou par événement.

*L'Assemblée a approuvé à l'unanimité.*

## **9- CALENDRIER 2011**

Le Président demande à l'assemblée si un membre désire organiser un rassemblement, sachant que tous les frais seront supportés directement par l'association.

Il donne ensuite lecture de toutes les manifestations qui se dérouleront au cours de l'année prochaine.

## **10- DIVERS**

Le Président demande à l'assemblée si elle désire prendre la parole.

*Aucune observation de l'Assemblée.*

Les sujets étant épuisés, la séance s'est terminée à 11 heures 30

Le Président,

*Roland RAMPNOUX*